

## Plaidoyer pour la NETTE ROUSSE

(article d'Yves THONNERIEUX,  
paru dans l'Oiseau Magazine, revue de la LPO)



*Mâle au milieu des foulques*

**Ne voit pas la nette rousse qui veut : été comme hiver, ce canard plongeur a ses habitudes et ne fréquente qu'un nombre limité de régions. Après une spectaculaire progression, le plus exotique de nos anatidés se trouve aujourd'hui sur la liste rouge des espèces en déclin ne disposant d'aucune protection légale sur le sol français.**

En janvier, le Vaccarès a parfois la folie des grandeurs : aidé du Mistral, son vieux complice, il fait jeu égal avec la mer. Pendant quelques heures ou quelques jours tout au plus, le plus vaste étang de Camargue vit à l'heure des grandes tempêtes : sous la chape pesante d'un ciel gris de plomb, la crête de ses vagues s'ourle d'écume, tandis que ses ceintures de roseaux sont parcourues de gigantesques frissons.

Lassés d'être ballotté par les creux et les bosses de la lame liquide devenue synonyme d'inconfort, le peuple des palmes s'est rapproché des phragmitaies : ne dormant que d'un œil, la tête rejetée en arrière, le bec enfoui sous les scapulaires, plusieurs milliers de canards plongeurs, de grèbes huppés et de foulques flottent à l'unisson derrière le paravent végétal. La livrée bicolore des mâles de morillons se détache d'emblée de la multitude. Puis le regard se pose sur des canards plus replets dont les flancs clairs, la tête flamboyante et le bec corail apportent une touche d'exotisme à ce kaléidoscope vivant. Indifférents à l'émoi qu'ils suscitent chez le petit groupe d'ornithologues qui les observe au milieu des éléments déchaînés, quelques centaines de mâles de nettes se laissent ainsi complaisamment détailler au travers des instruments optiques montés sur trépieds.

Vingt semaines plus tard, l'étang est de dimensions plus modestes ; et sa surface bien lisse, qui miroite au soleil, n'a plus rien d'inquiétant : à 350 km de la Camargue, le Forez n'en finit pas de célébrer les noces de son avifaune aquatique.

Depuis quelques jours, la mélodie râpeuse de la turdoïde monte à nouveau de la phragmitaie, où le vert des pousses naissantes prend progressivement le pas sur le jaune fatigué des tiges qui ont fait la gloire de l'été dernier. A l'approche de l'observateur, un grèbe à cou noir s'est éclipsé en silence d'un frêle radeau flottant,

recouvrant machinalement sa ponte d'un lambeau végétal disposé à la va-vite. Les guifettes moustacs - paire d'ailes aiguës, béret noir, bec en stylet pointé vers le bas - sillonnent en tous sens l'espace aérien de l'étang, s'autorisant des incursions sur les prairies de fauche voisines : tipules ou larves de libellules, tout est bon pour la nichée à peine éclos de la guifette dont les repas à base de poisson ne commenceront que demain.

Il faut se fondre dans le décor de la berge pour espérer surprendre l'intimité familiale de la nette dans son bastion forézien. Voici fort opportunément une femelle escortée de sa ribambelle de canetons ! A quoi bon s'en cacher : la rareté de cette scène est ternie par la déception ; car loin des rutilantes couleurs de son partenaire, la nette au féminin est un canard plongeur des plus anodins. Ni la joue claire, ni le bonnet brun ne parviennent à raviver un plumage neutre, conçu pour s'intégrer à la végétation riveraine, lorsque la cane incube ses œufs. Et c'est tant pis pour l'ornithologue, plus enclin à déborder d'enthousiasme quand la Nature a trempé ses pinceaux dans une généreuse palette...

### **Grandeur et décadence...**

L'âge d'or de la nette rousse en France n'aura guère duré. Son installation, au tournant du XIXème et du XXème siècle, s'inscrivait dans la logique d'une expansion plus générale partie d'Europe orientale et qui amena l'espèce jusqu'en Suède. A partir d'une date qu'il est difficile de jalonner avec précision, en l'absence d'un réseau suffisamment étoffé d'ornithologues (les choses ont évolué depuis...), la population française de ce canard ne tarda pas à manifester des signes d'essoufflement puis de déclin.

La première nidification française dûment prouvée remonte à 1890. Elle eut pour cadre la Plaine du Forez, située à un jet de pierre de l'agglomération stéphanoise (\*). Dans " Les Oiseaux Nicheurs Rhônalpins " (1977), Ph. Lebreton estime à une centaine de couples la population forézienne de nettes au milieu de la décennie 70. La Dombes voisine (pour qui la première preuve de reproduction fut " tardivement " apportée en 1920 !) en regroupait  $250 \pm 100$  couples à la même époque. Dans leur " Guide des Oiseaux de Camargue ", J. blondel et P. Isenmann parlent de 200 à 300 couples se répartissant le delta du Rhône, entre 1971 et 1980. Le cumul de ces trois sites - en dehors desquels la nidification de la nette est toujours restée anecdotique (\*\*) - totalisait donc 550 à 750 couples au cours de la décennie 70 (effectif à comparer aux 449 - 590 couples cités par P. Yésou, B. Trolliet et M. South pour le tout début de la décennie 80).

A peine 10 ans plus tard, à en croire les données compilées par ces trois auteurs, la population française de nettes s'établissait à 270 - 310 couples. D. Yeatman-Berthelot et G. Jarry, dans leur " Nouvel Atlas des Oiseaux Nicheurs de France " (1994), attribuent pour leur part au Forez 20 à 40 couples de nettes pour la période 1984-85, 80 à 100 couples à la Dombes au début de la décennie 90 et un nombre équivalent à la Camargue.

Malgré quelques disparités relevées chez les différents auteurs, la population de nettes se reproduisant en France a donc significativement diminué en 30 ans. Avec 250 couples environ, notre effectif reproducteur a sans doute fondu de plus de moitié depuis les années 1970 : c'est ce que concluent G. Rocamora et D. Yeatman-Berthelot dans " Oiseaux Menacés et à Surveiller en France " (1999).

Le statut de ce canard est contrasté à l'échelle de l'Europe : dans l'édition condensée et réactualisée de " Birds of the Western Palearctic " (1998), D. Snow et C. Perrins signalent une stabilité ou une légère augmentation des effectifs reproducteurs pour

plusieurs pays d'Europe centrale (Pologne, République Tchèque, Slovaquie, Moldavie, Hongrie, Autriche et Suisse), ainsi qu'en Espagne, où 5 400 à 8 600 couples de nettes étaient considérés comme nicheurs il y a 10 ans. Par contre, une évolution négative est signalée aux confins orientaux de l'aire européenne de répartition (Russie et Ukraine en particulier).

### **Moins d'hivernantes aussi...**

La même source bibliographique que précédemment décrit des disparités identiques au cours de la période internuptiale : 20 000 sujets à la hausse constitueraient l'effectif hivernant dans le centre et le sud-ouest du continent européen ; et 50 000 individus, éventuellement sur le déclin, appartiendraient à la population qui passe la mauvaise saison à l'est de la Méditerranée et dans le bassin de la Mer Noire.

Ce panorama général ne reflète pas la tendance observée en France où l'hivernage de la nette rousse est en déficit. G. Rocamora et D. Yeatman-Berthelot (op. cit.) attribuent à notre pays un effectif hivernal = 6 000 individus, en diminution probable de 20 à 50 % depuis la décennie 70. Les deux derniers recensements dont nous disposons se situent d'ailleurs bien en deçà de cette moyenne, avec 2 943 oiseaux comptabilisés en janvier 2000 et 2 846 l'hiver suivant. Mais plutôt qu'un nouvel effondrement spectaculaire, ces chiffres récents sont sans doute imputable à des variations interannuelles d'effectifs pouvant aller du simple au triple à l'échelle de notre pays.

La Camargue retient régulièrement plus de 95 % des nettes rousses qui stationnent en France au cœur de l'hiver. Ponctuellement, la partie française du Léman peut en réunir plusieurs centaines (450 en 1994). Les autres lacs subalpins et la région lyonnaise accueillent également cet anatidé d'octobre à mars, en effectifs variables suivant les années.

Ajoutons pour être exhaustifs que des milliers de nettes d'Europe centrale survolent notre territoire et / ou y font escale au cours de leur migration vers la Péninsule Ibérique.

### **Statut légal obsolète**

La liste des menaces qui pèsent sur les populations de nettes rousses fréquentant la France aux deux grandes saisons se résume à la litanie habituelles des dégradations d'habitats, dérangements et persécutions auxquels les oiseaux aquatiques sont traditionnellement exposés.

Mais l'on peut regretter que ce canard, dont les effectifs, tant hivernants que nicheurs, s'effritent chez nous de façon significative, continue néanmoins d'y être chassé. La dérogation accordée par l'Europe aux chasseurs français remonte à l'époque où la nette s'inscrivait dans un contexte expansionnel qui n'est plus à l'ordre du jour, comme on l'a clairement démontré.

L'ouverture anticipée de la chasse au gibier d'eau constitue pour les nettes qui sont nées en France une cause de mortalité dont elles se passeraient volontiers. Selon S. Rimbert (1990) et C. Gaillardin (1991), il fut un temps pas si lointain où les chasseurs camarguais prélevaient en août et septembre 80 à 85 % des juvéniles originaires du delta du Rhône. D'après G. Rocamora et D. Yeatman-Berthelot (op. cit.), cette considérable ponction a faibli avec le report de l'ouverture au 1er septembre. Mais une protection intégrale de l'espèce serait amplement justifiée.

C'est malheureusement sans compter sur l'antagonisme " historique " qui oppose en France le monde cynégétique et le cercle des naturalistes. Les récents camouflets infligés aux seconds par un Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable

pour le moins " partisan " ne doivent pas masquer l'essentiel : comparés à nos voisins d'outre-Atlantique, nous avons un demi-siècle de retard, au bas mot !

Transposée à la Belle Province, une situation telle que celle dans laquelle nous nous engluons à cause de vaines rivalités, trouverait rapidement une issue, sous l'égide d'un Service Canadien de la Faune respectueux des intérêts de chacun : la nette rousse ferait immédiatement l'objet d'une protection légale pendant le temps nécessaire à la restauration de ses effectifs. Mais il n'est pas improbable qu'en contrepartie, la bernache cravant (dont le rétablissement des populations françaises hivernantes ne justifie plus que l'espèce bénéficie d'une protection intégrale) serait soumise à un plan de chasse, réajustable annuellement, sur la base de décomptes précis. (\*\*\*)

Une chose est certaine : le compartimentage des espèces dans des statuts quasi-immuables est une réalité franco-française qui ne permet pas d'adapter les réponses aux évolutions positives ou négatives des populations animales. Le changement est-il pour demain ?

*(\*) située dans le département de la Loire.*

*(\*\*) Parmi les sites " secondaires " de nidification figurent la Corse et le sud de la Crau.*

*(\*\*\*) C'est ainsi qu'est envisagée au Québec la " gestion " (mot critiquable mais incontournable) des populations migratrices d'oies des neiges.*